

Affaire n°2020 – 028

**BUDGET PRIMITIF 2020 – Budget de la régie des Pompes Funèbres**

Le Budget Primitif de la régie des pompes funèbres pour l'exercice 2020 s'élève en cumul à 99 848,51 euros, dont 89 170,38 euros pour la section d'exploitation et 10 678,13 euros pour la section d'investissement.

**Section d'exploitation :**

En ce qui concerne la section d'exploitation, les dépenses prévues concernent essentiellement les divers achats et frais de fonctionnement du service (78 k€ au chap011), une enveloppe pour d'éventuelles dépenses exceptionnelles (1,1 k€ au chap67). Les amortissements inscrits les années précédentes sont désormais nuls.

Enfin, le virement à la section d'investissement (10 k€ au chap023) est budgété afin d'autofinancer de petits investissements ou matériels divers.

Les recettes d'exploitation comprennent les sommes perçues auprès des usagers du service, établies avec prudence (10 k€ au chap70).

La reprise du résultat de fonctionnement excédentaire équilibre la section (79 k€ au chap002).

Le total des crédits ouverts à la section d'exploitation du budget primitif 2020 s'équilibre ainsi à 89 170,38 euros selon la répartition par chapitre suivante :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2020	Chapitre	Libellé recettes	BP 2020
011	Charges à caractère général	78 000	70	Vente de produits fabriqués, prestation de service, marchandises	10 000
67	Charges exceptionnelles	1 170,38	002	Résultat de Fonctionnement reporté	79 170,38
042	Opérations d'ordre entre sections	0			
023	Virement section d'investissement	10 000			
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>89 170,38</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>89 170,38</b>

**Section d'investissement :**

En ce qui concerne les dépenses, il est prévu de réduire une inscription budgétaire pour du petit matériel divers (10,6 k€ au chap21).

Les recettes correspondent au virement de la section d'exploitation (10 k€ au chap021) et au solde d'investissement excédentaire reporté (0,7 k€ au chap001).

Le total des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2020 s'équilibre ainsi à 10 678,13 euros selon la répartition suivante par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2020	Chapitre	Libellé recettes	BP 2020
21	Immo corporelles	10 678,13	001	Solde d'investissement reporté	678,13
			021	Virement section d'exploitation	10 000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>10 678,13</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>10 678,13</b>

Telles sont les principales caractéristiques du Budget de la régie des Pompes Funèbres que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation pour l'exercice 2020.

La Direction des Affaires Financières de la Mairie demeure à la disposition des élus souhaitant obtenir ou consulter le document budgétaire complet.

**Le Conseil Municipal à la majorité :**

**- ADOPTE par chapitre et par section, le budget primitif 2020 du budget de la régie des Pompes Funèbres tel qu'il est proposé ;**

**- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs aux opérations budgétaires qui en découlent.**



**Le Maire**

**Jeannick ATCHAPA**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-20200727-2020-028-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020